

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0720 du 07/08/2019

Arrêté du 17 juillet 2019

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2019.

Date d'application : 01/09/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE,
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics



ARRÊTÉ

Rapportant et portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2019

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;
- Vu l'instruction du bureau SPIB-1B n° 2018/12/7505 du 21 décembre 2018 relative au référentiel des postes comptables actualisé au 31/12/2019 ;
- Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire n°3 du 14 février 2019 portant affectation d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques, classe normale, sur des emplois de niveau hors classe et nomination à la hors classe au titre de l'année 2019 ;
- Vu les demandes des intéressés ;
- Vu l'arrêté du 15 février 2019 portant affectation d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques, classe normale, sur des emplois de niveau hors classe et nomination à la hors classe au titre de l'année 2019 ;

ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 15 février 2019, en tant qu'elles concernent l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, hors classe, dont le nom suit, sera affecté dans les fonctions ci-dessous désignées :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Grade-Echelon Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade-Echelon Date de prise de rang Date d'effet
JACQUEMIN	Stéphane	158405	IDIV FIP CL NORM 03 16/03/2017	DDFiP de la Moselle Emploi administratif	DDFiP de Meurthe-et-Moselle TS Longwy-Longuyon-Villerupt	IDIV FIP HORS CL 01 08/06/2018 01/09/2019

Article 2 : l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, hors classe, dont le nom suit, sera affecté dans les fonctions ci-dessous désignées :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Grade-Echelon Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade-Echelon Date de prise de rang Date d'effet
JACQUEMIN	Stéphane	158405	IDIV FIP CL NORM 03 16/03/2017	DDFiP de Meurthe-et-Moselle Emploi administratif	DDFiP de Meurthe-et-Moselle TS Longwy-Longuyon-Villerupt	IDIV FIP HORS CL 01 08/06/2018 01/09/2019

Article 3 : les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit

FAIT À PARIS, LE 17 JUILLET 2019

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH - 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme FOURNEL

ISSN 2268-0756